

# Tarifs 2024

## CESU



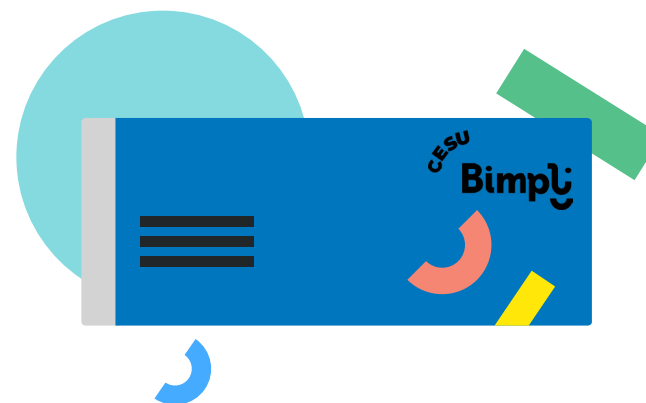
### Personne physique

Aucune commission n'est facturée pour la remise Bimpli CESU.

### Personne morale

Taux de prestation HT<sup>(1)</sup> applicable sur le montant de la remise Bimpli CESU :

	0,01 à 12 000 €	12 000,01 et plus
Paiement immédiat <sup>(2)</sup>	2,86 %	2,62 %
7 jours HT	2,59 %	2,35 %
21 jours HT	2,20 %	2,05 %
Majoration remise papier <sup>(3)</sup>	0,50 %	0,50 %



(1) Taux de TVA applicable : 20% en France métropolitaine, 8,5 % en Guadeloupe, Martinique et Réunion et 0 % à Mayotte et en Guyane.

(2) Uniquement en cas de remise dématérialisée (par Internet ou télétransmission). Règlement remis en circuit bancaire à J + 1 ouvré.

(3) La majoration papier est appliqué sur le taux correspondant au délai de règlement choisi.